

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

**Gestion et exploitation des parcs de stationnement
Présentation du rapport annuel du délégant
Activité Stationnement et Exploitation du service public de la fourrière - ANNEE
2013**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'exploitation des parcs de stationnement communautaires est assurée par trois opérateurs selon deux modes de gestion :

- La gestion directe avec la régie PARCUB dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- La gestion confiée par délégation de service public, de type concessif, aux exploitants Urbis Park et Central Parcs.

I. LES EXPLOITANTS

I.1 - La régie PARCUB

La régie PARCUB a été créée en date du 5 avril 2004, son activité a commencé le 1^{er} mai de la même année.

Dotée de la personnalité morale, elle assure la mission d'exploitation de 17 parcs de stationnement publics sur le territoire communautaire à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public.

En date du 1^{er} janvier 2011, après modification de ses statuts par la Communauté urbaine, la régie PARCUB assure la gestion du service de la fourrière. Celle-ci s'appuie sur l'utilisation pour partie de certains parcs de stationnement dont cette dernière a la charge.

On citera les parcs de « Front du Médoc », « 8 mai 1945 » et « Porte de Bordeaux » et plus accessoirement un site extérieur permettant d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarits.

D'une façon générale, la régie peut exercer toute autre activité annexe se rapportant au stationnement ou correspondant à des services offerts aux usagers de tout espace de stationnement sur la Communauté urbaine de Bordeaux.

I.2 - Urbis Park

Le contrat, de type concessif, a pris effet le 26 juin 2000 avec une échéance au 31 décembre 2042 soit une durée de 41,5 années.

Les modalités prévoyaient la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement situés Place Jean Jaurès, Place de la Bourse, Place Salinières et Place André Meunier. Ce dernier a été mis en service le 15 novembre 2012.

Le délégataire avait également pour mission la rénovation du parc de stationnement situé Place Tourny.

I.3 - Central Parcs

De type concessif, avec une durée de 35 ans, le contrat de délégation de service public a débuté le 17 février 1989, il prendra fin le 9 février 2026.

Ce contrat prévoyait la réalisation et l'exploitation du parc situé Place Camille Jullian.

A ce jour, c'est la Société Vinci Park qui en assure l'exploitation pour le compte de Central Parcs.

II. LES CARACTERISTIQUES DES PARCS au 31/12/2013

| Nombre de parcs | Capacités | | | | |
|----------------------|------------------|---------------|------------|---------------|--------------|
| | Véhicules légers | Places P.M.R. | Total | Places Motos | Places Vélos |
| Parcub | 17 | 8 267 | 144 | 8 411 | 164 |
| Urbis Park | 5 | 3 286 | 67 | 3 353 | 91 |
| Central Parcs | 1 | 331 | 7 | 338 | - |
| Total | 23 | 11 884 | 218 | 12 102 | 255 |
| | | | | | 666 |

La régie Parcub assure également la gestion du parc à vélos situé sous la Place Gambetta.

III. LES PRINCIPAUX RESULTATS

A. Les parcs de stationnement

| | Fréquentation « horaire » | | | | Fréquentation « abonnés » | | | |
|---------------|---------------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------------|--------|---------------|--------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | Evolution 2012/2013 | 2011 | 2012 | 2013 | Evolution 201/2013 |
| Parcub | 2 292 477 | 2 257 877 | 2 214 423 | -1,9% | 6 715 | 6 474 | 6 171 | -4,7% |
| Urbis Park | 1 175 478 | 1 142 645 | 1 184 300 | +3,6% | 2 398 | 2 383 | 2 256 | -5,3% |
| Central Parcs | 156 123 | 162 623 | 140 378 | -13,7% | 2 349 | 2 256 | 2 378 | +5,4% |
| Total | 3 624 078 | 3 563 145 | 3 539 101 | -0,7% | 11 462 | 11 113 | 10 805 | -2,8% |

En 2013, **la régie PARCUB** clôture un nouvel exercice en retrait sur le plan des fréquentations, donc des recettes, et, contrairement à l'année 2012, sur les trois secteurs hyper centre, centre et périphérie.

Dans un contexte socio économique toujours complexe, l'attractivité des parcs ne suffit pas à capter une masse d'usagers en recul global du fait d'une politique de déplacements durables poursuivie à l'échelon communautaire : il semble surtout que la régie soit impactée par le recentrage important de l'activité stationnement sur l'hyper centre et le fleuve.

Il faut également noter que les sites qui ont subi les conséquences de lourds travaux de voirie, peinent à retrouver une clientèle prompte à chercher de nouvelles habitudes de stationnement : République, Saint Jean, Gambetta, et cette année Victoire et Mérignac Charles de Gaulle.

Par ailleurs, PARCUB met en avant une gestion très affinée des ressources humaines et des moyens techniques, ainsi qu'un solide engagement professionnel des personnels, à tous les niveaux. La régie signale, pour 2013, qu'une attention particulière a été accordée à l'optimisation du service aux usagers, en diminuant les temps d'attente et en renforçant les effectifs présents à l'accueil aux heures de forte affluence, mais aussi à l'amélioration des conditions de travail des agents d'accueil, en recentrant les moyens sur les périodes de forte activité.

Sur le plan financier, après avoir achevé son redressement, la régie attache une importance toute particulière à son équilibre budgétaire. Elle souhaite également être un acteur dynamique du stationnement communautaire en accompagnant la croissance de l'agglomération dans la logique de sa mission d'établissement public, mais aussi avec toute la vigilance que lui confère ce rôle.

En 2013, PARCUB a été présente sur plusieurs opérations à des stades divers d'études, on citera entre autres, les parcs des quais à Floirac (1 200 places), Sècheries à Bègles (406 places), Paludate (383 places) et Deschamps (220 places) à Bordeaux et en accompagnement de la réalisation de la ligne D du tramway, les parcs Denis au Bouscat (environ 120 places) et Rex Beaujon à Bordeaux (96 places).

Le délégataire Urbis Park enregistre, lui, plus de 1 184 000 usagers horaires sur 2013 dépassant ainsi la fréquentation de 2007 avec 1 183 000 entrées horaires.

Entre ces deux années, la fréquentation horaire a tout d'abord chuté de -7% avec la crise de 2008, pour remonter ensuite régulièrement depuis 2009, indépendamment d'une évolution négative en 2012 (-2.9%) que l'on peut imputer pour partie à la météo particulièrement clémente qui a conduit à une certaine désertion de l'hyper centre.

A l'inverse, le premier semestre 2013 a « bénéficié » d'une météo très morose, donc plus favorable à la fréquentation horaire des parcs de l'hyper centre jusqu'à fin juin.

Cette tendance a été renforcée par les festivités du printemps (Fête du vin, Fête du fleuve, Fête de la musique, Épicuriales) et animations des quais (qui constituent un secteur d'attractivité pérenne) ainsi que par les fêtes de fin d'année.

Cependant, il est à noter que la fermeture de la rue de la Cour des Aides a contribué aux bons résultats d'Urbis Park. En effet, la pose de cette borne de régulation d'accès a amené une grande partie des usagers, en provenance des quais nord, à utiliser le parc de Bourse-Jaurès : celui-ci propose pour l'année une hausse de +7% d'usagers horaires.

L'ensemble des résultats, pour l'exercice 2013, sont d'autant plus remarquables que certains parcs ont fait l'objet de sinistres majeurs :

- l'inondation du parc Jaurès, le 29 juillet : suite à une précipitation centennale, le parking est resté fermé pendant 12 jours,
- l'incendie du parc Salinières, le 24 mai : après plus d'un mois d'arrêt, l'activité a été relancée par niveau, sur 8 mois. Le parc Salinière a ainsi vu sa fréquentation horaire annuelle chuter de près de 30%.

Enfin pour 2013, le parc André Meunier est toujours impacté par la fermeture de l'école de Santé Navale. Cependant, le projet immobilier en cours sur ce même site ainsi que la zone d'agrément en préparation sur la place André Meunier dit « Mureine » devraient renforcer l'attractivité de ce secteur.

Pour les recettes et leur évolution, on notera deux effets :

- la révision tarifaire de +2% au 1^{er} avril, pratiquée annuellement par le délégataire, conformément aux termes du contrat et avec accord de la Communauté urbaine,
- la hausse de la durée moyenne de stationnement (+2,6%).

Dans l'hyper centre, le délégataire enregistre +11% de recettes horaires. Dans le centre, le début d'année plutôt positif de Salinières a été stoppé par l'incendie du 24 mai : cela se traduit par des recettes horaires en recul de près de 34%, et un résultat global à moins 29%.

Enfin, les recettes annuelles du parking André Meunier dépassent les 100 000€ H.T., le délégataire souhaite améliorer l'économie de ce parc grâce à un surplus d'amodiations, on notera 17 contrats signés en 2013.

Pour le délégataire Central Parcs, l'année 2012 avait permis de terminer la reprise des peintures des sols des 4 étages et de procéder à plusieurs améliorations qualitatives, ce qui s'était traduit par une progression de la fréquentation horaire de plus de 4.2% par rapport à 2011.

Le parc Camille Jullian affichait complet au moins 3 ou 4 soirs par semaine, grâce à des usagers très attirés par la vie nocturne du quartier.

Les deux premiers mois de l'année 2013 ont prolongé cette tendance : cela s'est traduit par une progression de la fréquentation horaire de respectivement 9,5% et 4,8%, en janvier et février.

Toutefois, les résultats montrent une rupture nette dès le mois de mars 2013, phénomène imputable à la mise en place d'une borne de contrôle d'accès en entrée de la rue de la Cour des Aides, le 3 mars : cette voie constituait jusqu'alors le seul axe d'entrée, depuis les quais nord jusqu'à Camille Jullian, à travers le quartier Saint Pierre.

Cette restriction de passage aux seuls résidents est intervenue dans le cadre de la « résidentialisation » de l'hyper centre de la Ville de Bordeaux. Face à ce phénomène, les échanges entre délégant, délégataire, et la Ville de Bordeaux, ont pointé un certain manque de réactivité du délégataire sur le plan commercial.

Enfin, les résultats montrent que les usagers se sont reportés sur les autres parcs du secteur, en particulier sur Bourse-Jaurès, directement accessible depuis les quais.

Au final, la fréquentation horaire de Camille Jullian recule de -13,7% sur l'année 2013, ce recul se traduit par une perte de recettes de 11,1% non compensée par la hausse des recettes abonnés de +5,64%.

Enfin, il convient de noter que le concessionnaire a commencé à rembourser le prêt initial consenti par la Communauté urbaine en 2012, à hauteur de 208 K€. Rappelons que la garantie de ce prêt, initialement assurée par Chantiers Modernes, a fait l'objet d'une reprise par Vinci Park.

B. Le service public de la fourrière

| | 2011 | 2012 | 2013 | Evolution 2012/2013 |
|---------------------------------|--------|--------|---------------|---------------------|
| Les entrées de véhicules | 12 070 | 13 385 | 14 493 | +8,3% |

L'organisation du service public de la fourrière s'appuie sur l'utilisation pour partie des parcs Front du Médoc (153 places), 8 mai 45 (261 places) et Porte de Bordeaux (189 places) ainsi que sur un site extérieur en surface, à Mérignac, qui permet d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés ou hors gabarit.

Sur l'année 2013, le service public de la fourrière a fonctionné sur la base de cette organisation avec un exercice comptable complet.

PARCUB assure à la fois la gestion de la fourrière, service public administratif (SPA) et celle de ses autres activités de service public industriel et commercial (SPIC) en mutualisant certains moyens humains et techniques ainsi que des prestataires, ce qui permet d'optimiser les coûts d'exploitation et de gagner en souplesse, en réactivité et en qualité de service.

En plus de ses moyens propres, PARCUB utilise les prestations externes dans le cadre de marchés passés avec des prestataires externes, pour d'une part l'enlèvement et le transport des véhicules, d'autre part l'enlèvement, le recyclage et la destruction des véhicules et enfin l'expertise des véhicules.

Sur le plan des travaux, en 2013, PARCUB a agrandi la zone fourrière de 8 mai 1945 : la totalité du niveau -1 est ainsi dédiée à l'activité fourrière, grâce au réaménagement de ce niveau en synergie avec la résidence Le Ponant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L1413-1,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 novembre 2014,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'adopter les termes du rapport annuel présenté,

DECIDE

Article unique : D'adopter les termes du rapport annuel présenté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2015

M. MICHEL LABARDIN